

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

PF02 - PORTE-VISIÈRE



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat II) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN ISO 16321-1:2022 (C)

ANSI/ISEA Z87 (2015)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

C4439.1PW

Publié par : ECS GmbH - European Certification Service

Augenschutz und Personlich Schutzausrustung, Laserschutz und Optische Messtechnik, Hutfeldstrabe 50, 73430, Germany (1883)

Signé pour et au nom de Portwest



Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2025-12-18